

**Procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 15 septembre 2016**

Le président, M. Christian Gander, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette première séance du Conseil communal pour la législature 2016-2021.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie Daniel Bussy, huissier, pour sa présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

Il relève qu'il y a passablement de nouveaux Conseiller(ère)s. Il en profite alors pour rappeler les usages du Conseil communal savoir :

- la parole est demandée en levant la main;
- les intervenants se lèvent lors de leur prise de parole et débutent leur phrase par "Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers";
- on n'interrompt pas un intervenant pendant sa prise de parole. Des micros sont disponibles, parfois ils fonctionnent, et les intervenants sont priés de les utiliser lors de leur prise de parole. Cela facilitera aussi le travail de la secrétaire, qui les en remercie. Le président explique le fonctionnement du micro.

Il remercie les Conseiller(ère)s d'observer ces quelques règles.

Le président déclare :

"C'est sur une note triste que je commence cette séance. Il nous a quitté fin juin, après s'être battu, longtemps, courageusement, dignement, contre cette fichue maladie, le cancer, qui le poursuivait depuis son plus jeune âge. Vous l'aurez compris, c'est à notre ami Cyril Gallay, trop tôt disparu, que je pense en ce début de Conseil. De là où il est, j'en suis sûr, il nous observe de ce regard attentif, avec le sourire malicieux que nous lui avons toujours connu, dans toutes les circonstances, prêt à rebondir sur la moindre perche que lui avait tendue le "copain d'en face". J'ai bien parlé de "copain", parce que d'adversaires ou d'ennemi, je ne pense pas qu'il en ait eu beaucoup. Je me rappelle d'un débat télévisé, sur notre chaîne régionale, où j'ai eu la chance de croiser le fer avec lui. Il défendait la hausse d'impôts proposée par la Municipalité de l'époque, c'était il y a deux ans environ. Il était accompagné du "Picsou" d'alors, Daniel Collaud, et moi je représentais le comité référendaire avec Olivier Fantino. On aurait pu craindre le pire tant nos positions étaient opposées; il n'en a jamais rien été. Cyril était de ceux qui défendaient un point de vue, bec et ongles, mais sans animosité aucune. Sans rien trahir aujourd'hui, je peux vous dire que l'on a bien rigolé lors de l'apéro d'après débat. C'était comme ça avec Cyril. Ça restera l'un de mes beaux souvenirs de Conseiller communal, et c'est aussi l'image que je veux garder de lui. Et si vous êtes d'accord, j'aimerais lui dédier le Conseil de ce soir.

Une mauvaise nouvelle ne venant rarement seule, quelques jours plus tard, c'est M. Bernard Dubois qui nous quittait, emporté lui aussi par cette cruelle maladie. Peut-être moins connu par certains d'entre vous, il était l'ami et compagnon de notre Municipale Jeannette Weber. J'ai eu la chance de le connaître et de le côtoyer. C'était devenu un ami avec qui l'on partageait de très bons moments et, il faut le dire, que l'on agaçait passablement avec nos discussions politiques. A sa décharge, il était plongé dans cette ambiance toute la semaine puisqu'il était responsable informatique dans une commune voisine.

Pour Cyril et pour Bernard, je vous remercie de vous lever et de respecter quelques instants de silence.

Je vous remercie."

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 8 excusés (Mmes Katia Annen, Charlotte Gabriel, Stella Motta Larrivé et Anna Pallotta Ladisa, MM. Patrick Beney, Laurent Dorand, Samuel Freuler et Larry Sarrasin).

3 absents (Mme Florence Rochat, MM. René Barioni et Pascal Chollet).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Le Bureau a reçu une interpellation de Mme Véronique Villaine, intitulée "Signature de la charte d'égalité salariale". Cette interpellation étant soutenue par 5 membres, le président demande à son auteure si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de 5 Conseiller(ère)s.
3. Assermentation de la secrétaire du Conseil communal et situation de la secrétaire-suppléante.
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021 du 14 juin 2016.
5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2016.
6. Communications du Bureau.
7. Communications de la Municipalité.

Préavis – Première lecture

8. **Préavis municipal n° 1** relatif aux compétences financières de la municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2016-2021.
9. **Préavis municipal n° 2** relatif à l'autorisation générale de statuer sur :
 - l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières,
 - l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations.
10. **Préavis municipal n° 3** relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021.
11. **Préavis municipal n° 4** relatif à l'arrêté d'imposition 2017.
12. **Préavis municipal n° 5** relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation de l'espace "tout-petits" de la place de jeux de la Dôle.
13. **Préavis municipal n° 6** relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans.
14. **Préavis municipal n° 7** relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz" et son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement.
15. **Préavis municipal n° 8** relatif à la requalification du carrefour avenue du Mont-Blanc / rue de la Combe inhérent à l'aménagement du PPA "La Combaz".

Préavis avec décision en un seul débat

16. **Préavis municipal n° 9** relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.00 destiné à financer le remplacement et le renforcement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit "Les Sâles".

Autres objets

17. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Michel Girardet intitulé "Coop Borgeaud : une opportunité à saisir ?".
18. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Georges Grandjean intitulé "Logement des requérants d'asile dans notre ville".
19. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Rasul Mawjee intitulée "L'eau : est-ce que les besoins physiologiques et sanitaires sont garantis ?".

20. Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée "Signature de la charte d'égalité salariale".

Divers

21. Divers et propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation de 5 Conseiller(ère)s

En préambule, le président lit la démission reçue de M. Lee Kaufmann, qui aurait dû être assermenté ce soir.

Par courriels, le Bureau a été informé par le GdG que M. Lee Kaufmann serait remplacé à M. Pierre-Alain Bringolf. Le regretté M. Cyril Gallay sera remplacé par M. Sébastien Bertherin.

M. Laurent Bachelard présente, au nom du GdG, M. Pierre-Alain Bringolf, qui n'est pas un inconnu, en remplacement de M. Lee Kaufmann : *"M. Pierre-Alain Bringolf a 55 ans et habite à Gland depuis février 2012. Marié en 1992 et sans enfant, il est originaire de La Tour-de-Peilz au bord du Léman. Son père étant diplomate pour le compte du DFAE, Pierre-Alain a passé ses jeunes années à l'étranger avant de revenir à Fribourg pour terminer son gymnase et commencer une formation en sciences politiques. Attiré par la finance et le monde de la banque, Pierre-Alain travaillera dès 1983 dans plusieurs établissements bancaires et sociétés financières à Genève. Spécialiste de gestion de portefeuilles, il poursuivra ensuite sa carrière en tant que chef de projet au sein de grands groupes de logiciels informatiques bancaires. Lors de ses loisirs, Pierre-Alain est également un passionné de golf et de grands-crus, un lecteur assidu, ainsi qu'un amateur éclectique de musique. Il privilégie la qualité des relations humaines et la conduite en commun de projets créatifs. Domicilié pendant 20 ans à Genolier, Pierre-Alain a siégé au Conseil communal de la commune durant deux législatures, puis à partir de l'automne 2014, en tant que Conseiller communal de la ville de Gland. Après presque deux années très motivantes et enrichissantes au sein du Conseil communal lors de la précédente législature, Pierre-Alain se réjouit de participer à nouveau activement à la vie politique de la ville et de faire profiter notre commune de ses expériences personnelles et professionnelles. Nous vous remercions de lui faire bon accueil"*.

M. Laurent Bachelard présente, au nom du GdG, M. Sébastien Bertherin en remplacement du regretté M. Cyril Gallay : *"M. Sébastien Bertherin a 32 ans, fraîchement marié, habite la ville de Gland depuis décembre 2013. Après ses études, il est devenu gendarme à la Police cantonale genevoise. Il a notamment travaillé plusieurs années dans le quartier chaud des Pâquis. Depuis 2012, il est devenu instructeur au sein du Centre de formation de la police et s'occupe de la formation et du recrutement des nouveaux policiers. Passionné d'aviation, Sébastien est pilote privé et vole au sein de l'Aéro Club de Genève et également au Club Swissair de Prangins. Il suit les séances de préparation du GdG depuis un peu plus d'une année. Il se réjouit de maintenir un rapport privilégié avec la population de Gland ainsi que de participer à la vie politique de la ville pour faire profiter à la commune de son expérience professionnelle et personnelle. Nous vous remercions de lui faire bon accueil"*.

Le président invite Mme Béatrice Saxer Brown, MM. Patrick Messmer, Sébastien Bertherin, Pierre-Alain Bringolf et Rupert Schildböck à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations et avec l'arrivée de MM. René Barioni et Pascal Chollet, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

3. Assermentation de la secrétaire du Conseil communal et situation de la secrétaire-suppléante.

Lors de la séance d'installation du Conseil communal du 14 juin dernier, Mme Karine Teixeira Ferreira a été élue en tant que secrétaire du Conseil pour la législature 2016-2021. Il est dès lors procédé à son assermentation.

Le président invite Mme Karine Teixeira Ferreira à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseillers, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Mme Karine Teixeira Ferreira, après lecture du serment promet de le respecter.

Le président la remercie et la félicite pour son engagement et lui souhaite la bienvenue.

Situation de la secrétaire suppléante :

Le président informe que Mme Katherina Repond a fait savoir, de manière informelle pour l'instant, qu'elle ne pourrait pas conserver son poste de secrétaire suppléante du Conseil, en raison de ses engagements professionnels qui ont passablement augmenté. Le processus de recrutement va être mis en route et les Conseillers seront tenus au courant des démarches entreprises.

4. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021 du 14 juin 2016.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à une large majorité et une abstention signifiée, accepte le procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021 du 14 juin 2016.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2016.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à une large majorité et 2 abstentions signifiées, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2016.

6. Communications du Bureau.

- Le 1^{er} juillet, la première journée de présidence s'est déroulée de bien triste manière pour le président, ce dernier ayant accompagné Feu Cyril Gallay pour son dernier voyage. Bien maigre consolation, la cérémonie fut magnifique, faite de nombreux témoignages et d'intermèdes musicaux.
- Le 4 juillet a eu lieu la passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau. Une soirée bien agréable qui fut aussi la dernière sortie officielle de Mme Mireille Tacheron, ancienne secrétaire du Conseil communal. Le président en profite encore une fois pour la remercier, de même que son prédécesseur M. Daniel Calabrese et tous les membres de l'ancien Bureau pour le soutien et l'excellente ambiance qui a régné tout au long des différentes rencontres et des assemblées.
- Le 1^{er} Août, le président a eu l'honneur de participer au traditionnel cortège suivi de la partie officielle en compagnie du Syndic M. Gérald Cretegy. Dans son discours, le président a notamment parlé de l'évolution de notre étendard national au fil du temps. La partie récréative s'est elle déroulée à Grand-Champs avec un magnifique feu d'artifice.

- Le 8 août, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation du Conseil de ce soir.
- Le 5 septembre, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation du Conseil du 13 octobre 2016.
- Le 10 septembre, plusieurs équipes d'affrontaient au stand de tir de Gland pour le traditionnel "Tir de l'Amitié". Le Bureau y formait une équipe, tout comme la Municipalité, ainsi que quelques services communaux et d'autres associations de Gland. Les résultats sont honorables, le Bureau pointe au 7^{ème} rang sur 13 équipes. La Municipalité, elle, est un peu plus loin. Les résultats individuels sont à disposition auprès du Bureau. Le président relève juste que la nouvelle secrétaire a remporté un challenge, certes celui du Modeste, mais c'était une belle chance.
- Le 25 septembre prochain auront lieu les votations fédérales portant sur l'initiative populaire "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)", l'initiative populaire "AVSplus : pour une AVS forte", et la Loi fédérale sur le renseignement (LRens). Le président rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier d'aller voter.

7. Communications de la Municipalité.

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal : le nouveau Secrétaire municipal, M. Julien Niklaus, a débuté son activité le 2 août. Le nouveau boursier, M. Julien Ménoret, a débuté son activité le 1^{er} septembre. Le collège du Chef de service est aujourd'hui complet, ce qui est important pour l'administration communale et qui fait très plaisir. L'ancien Secrétaire municipal, M. Dominique Gaiani, a quitté ses fonctions après 36 ans de service. Il a été très bien fêté à l'interne au niveau d'une manifestation organisée le 26 août dernier.
- Règlement sur la distribution de l'eau : ce règlement a été accepté par le Conseil communal le 23 juin et a été validé par Mme Jacqueline De Quattro, Chef du département, au mois de juillet qui l'a été retourné. Dans la mesure où ce règlement est validé, il est donc applicable.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Aide individuelle au logement (AIL) : l'Aide individuelle au logement a pour but de fournir un soutien financier direct aux familles qui doivent supporter une charge locative trop importante par rapport à leur revenu. La ville de Gland et le canton financent le soutien à part à égale depuis 5 ans à Gland. A ce jour, nous avons 12 nouvelles demandes et 9 demandes de renouvellement, une douzaine de demandes n'a pas permis de pouvoir entrer en matière, ce qui fait qu'actuellement nous tournons avec une quarantaine de demandes environ. Tout récemment, les compétences cantonales en matière d'Aide individuelle au logement ont été transférées du Service des communes et du logement au Service des assurances sociales et de l'hébergement.
- Des résidences au théâtre de Grand-Champ : durant l'été, la compagnie de Bernard Novet a pu résider au théâtre de Grand-Champs et créer la comédie musicale "Frankenstein", en hommage au bicentenaire de l'écriture du roman éponyme de Mary Shelley. Il y a eu 9 représentations, pour la plupart complètes, et ce sont plus de 3'000 spectateurs de toute la Suisse qui se sont déplacés dans notre ville pour assister à ce spectacle. Tout prochainement, une autre résidence aura lieu afin de créer le nouveau spectacle de la compagnie "Case départ", de Fabienne Penseyres. Il s'agit de "Le Révizor" de Gogol, et les représentations auront lieu du 29 septembre au 2 octobre.
- Flûte Festival de La Côte : la deuxième édition de La Côte Flûte Festival permettra aux novices et aux professionnels de se rencontrer à Gland du jeudi 6 au dimanche 9 octobre, autour de la passion de la musique. Il devrait réunir plus de 2'000 amateurs de musique. Une multitude de concerts à Grand-Champ et au Temple à Gland, ainsi qu'à Nyon au Château et à la Villa Thomas, les masters classe et plus de 40 stands. Le concert de clôture de l'Orchestre de chambre de Genève sera le premier des concerts de la nouvelle saison des concerts de

Gland, qui présentera cette année 7 concerts. Ce genre de synergie est à saluer. Le 13 octobre, vous aurez la possibilité d'assister à un afterworld de musique actuelle, et le 15 octobre Evento démarre sa nouvelle saison en proposant "Les Cavaliers" à 20h30, une pièce qui a obtenu un Molière. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.grand-champ.ch.

- Sur vos tables ce soir vous pouvez découvrir le programme de Gland-Ecran, qui propose tous les mois 3 sessions de cinéma. Les ciné-famille, le mercredi à 14h30, les ciné-sénior, en collaboration avec Pro Senectute, le jeudi à 14h30, elles sont suivies d'un goûter, et les films du soir, les jeudis à 20h00. Vous y trouverez également des événements cinéma, avec la possibilité de grignoter entre les films et toujours à des prix très attractifs, puisque la place est à CHF 10.-.
- Fondation de La Côte : le CMS de Gland est à la recherche de bénévoles pour la distribution de repas à domicile. Si jamais vous étiez intéressés, ou connaissiez une personne qui pourrait l'être, vous pouvez contacter sans autre le greffe municipal.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

En préambule, M. Gilles Davoine déclare que la ville de Gland a la chance d'avoir, depuis quelques jours, un Chef de service, ce qui est une assez bonne chose.

- Renouvellement des prêts : pendant cet été, il y a eu à faire quelques renouvellements de prêts. Il trouve que nous vivons une époque magnifique parce que lui, contrairement à son prédécesseur, n'est pas banquier, et trouve magnifique de pouvoir renouveler des prêts à un taux d'intérêt de - 0.14 %, pour CHF 10 millions, soit CHF 8 millions et CHF 2 millions auprès de Swissquote Bank à - 0,815 %, ce qui fait que l'on rembourse moins que ce que l'on emprunte. Il y a un troisième prêt de CHF 2,5 millions que la commune va enlever en date du 23 septembre, mais il a déjà été validé. Et celui-ci est intéressant car, comme il y a déjà passablement de prêts à court terme, c'est plus intéressant à des taux négatifs. Pour ce prêt, la commune a décidé de pérenniser un peu plus de CHF 2,5 millions et de prendre ça à 2 ans, le but n'étant pas de gagner de l'argent forcément en empruntant, et la commune a choisi 2 ans car c'est un taux à 0 %, car effectivement actuellement sur 2 ans on emprunte gratuitement. Ces trois prêts sont auprès de Swissquote, qui verse à la commune pas mal d'argent.
- La vente du terrain à Swissquote, qui se trouve entre Swissquote et la SEIC, a finalement été vendu, il y a eu quelques retards en raison du fait que la commune voulait faire les choses en parallèle avec le terrain de la SEIC, et c'est celui-ci qui a pris un peu de retard. Il y a quelques jours la vente a eu lieu et la commune a touché un montant de CHF 1'780'800.- sur son compte.
- Péréquation 2015 : il faut entendre par là la facture sociale, la péréquation directe et la réforme policière. Si on fait le total, il y a un solde à payer de CHF 1'850'371.-. Etant donné que, au vu des résultats de l'année 2015, un montant de CHF 2'500'000.- avait été provisionné, cela équivaudra à une somme de 649'629.- en positif dans les comptes 2016 au niveau de la péréquation.
- Tir de l'amitié : étant précisé que la Municipalité était l'organisatrice de cette manifestation, c'est avec classe et respect qu'elle a choisi de terminer dernière. M. Thierry Genoud est remercié pour avoir particulièrement appliqué le concept.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Rentrée scolaire et parascolaire
La rentrée 2016 a eu lieu le 22 août dernier, comme dans l'ensemble du canton. Voici quelques chiffres concernant les effectifs :
 - Etablissement primaire
L'établissement primaire est réparti sur 3 sites, et 5 bâtiments, et recense 1'181 élèves. Cela représente une augmentation de 23 enfants par rapport à la rentrée scolaire précédente.

Pour les 1P à 6P, à Mauverney, il y a 415 enfants, répartis dans 21 classes, et 510 enfants aux Perrerets, répartis dans 26 classes.

Aux Tuillières, les 7-8P sont au nombre de 254, répartis dans 13 classes.

A noter que la Fondation de Vernand, institution indépendante, occupe des locaux aux Perrerets et accueille 20 élèves pour cette rentrée.

- Etablissement secondaire

En 9^{ème}, 150 enfants. 67 Voie générale et 83 en voie pré-gymnasiale

En 10^{ème} 144 enfants, 70 Voie générale et 74 en voie pré-gymnasiale

En 11^{ème} 172 enfants, 105 Voie générale et 67 en voie pré-gymnasiale

33 enfants sont en classe de raccordements.

Ce qui donne 499 élèves, répartis dans 25 classes.

Cela représente 17 élèves de plus qu'en 2015, sans compter les 33 enfants en classe raccordements.

- PauseDéj

La PauseDéj, cantine communale, sert 216 repas par semaine à Mauverney et 228 par semaine aux Perrerets.

• Bibliothèque Communale et Scolaire de Grand-Champ

La rentrée scolaire a également été animée à la bibliothèque puisque la migration sur le nouveau programme informatique RenoudVaud, a été réalisée durant la première semaine d'école. Hormis quelques petits bugs de jeunesse, les lecteurs de la bibliothèque peuvent maintenant sans soucis emprunter et ramener les livres. Elle aimerait remercier et saluer le travail d'adaptation et de préparation réalisé par l'équipe de la bibliothèque pour cette migration.

Pour rappel, en plus de l'ouverture au public, la bibliothèque de Gland fournit aux écoles des prestations, sous forme d'animations de classes. Pour les écoles de Gland, il s'agit de 318 animations, qui sont données par les bibliothécaires, sur deux périodes scolaires par année.

• Conseil d'établissement

Avec la nouvelle législation, il convient également de procéder à l'élection des délégués des parents du primaire et du secondaire pour le conseil d'établissement.

Par lettre circulaire distribuée via l'agenda de l'élève, les parents recevront une information concernant la marche à suivre pour se présenter aux élections qui auront lieu le mercredi 5 octobre 2016.

• "Gland ça marche !"

Le samedi 24 septembre, aura lieu la seconde édition de "Gland ça marche !". Le comité d'organisation a mis les bouchées doubles pour vous proposer un programme alléchant : 6 étapes sont prévues dans le nord de la commune, soit Eikenott, Perrerets avec la PauseDéj et les samaritains, le Centre de Rencontres et de Loisirs aux Tuillières, le stand mobilité à Grand Champ, la Pépinière avec le Parlement des Jeunes et les différents acteurs et enfin la Commune de Gland qui présentera les activités du greffe et des ressources humaines. Une manière originale de découvrir les services de la Ville. Elle vous encourage à y participer.

"Gland ça marche !" s'adresse à tous les citoyens, mais également, et ils ont été invités par courrier spécial, aux nouveaux habitants de notre commune.

Une partie officielle aura lieu à 17h30 à Eikenott, et elle vous y invite tous, de façon à pouvoir accueillir ces nouveaux venus dans notre commune.

• Dîner Quizz citoyen – Jeunes de 18 ans

Marquer l'entrée des jeunes dans la vie citoyenne a depuis de nombreuses années été fêté à Gland, par l'invitation des jeunes l'année de leurs 20 ans. Dès l'année 2016, une nouvelle formule sera mise sur pied pour accueillir les jeunes avec quelques nouveautés :

Tout d'abord, l'invitation sera destinée aux jeunes fêtant leurs 18 ans.

Ensuite, le nouveau projet pour la soirée vise à célébrer de manière ludique et didactique le passage à la majorité. Un quizz avec des questions portant sur les préoccupations des jeunes sera développé par table.

Les thèmes, présentés par des professionnels et des membres des autorités communales, pourront toucher la vie citoyenne, l'endettement des jeunes, les préventions aux addictions, la formation professionnelle et l'engagement citoyen.

Cette soirée sera organisée avec le soutien cantonal de J'aiUnProjet.ch, et aura lieu le mercredi 9 novembre, à la salle communale.

Les jeunes qui fêtent leurs 19 et 20 ans durant cette année seront quant à eux invités pour une soirée au refuge communal, au bord du lac, le vendredi 30 septembre prochain.

- **NRTV**

Conformément à la demande du Conseil communal, exprimée en février 2016 dans le cadre de l'étude du préavis n° 92 de la législature précédente, la Municipalité a rédigé un rapport intermédiaire concernant le projet et l'avancement des travaux pour la chaîne NRTV. Vous l'avez reçu dans votre enveloppe de convocation.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- **Passage inférieur de la gare** : il est rappelé que les travaux de rehaussement des quais et la création de murs antibruit sont uniquement du ressort des CFF. Il est vrai que les travaux créent beaucoup de nuisances et de nombreux articles à ce sujet sont parus dans les journaux. Il est vrai que c'est du gros travail et qu'il y a eu quelques petits soucis d'infiltration d'eau, qui ont été vite récupérés par l'entreprise sous-missionnaire et adjudicataire des travaux. C'est donc vrai qu'il puisse y avoir un petit retard mais le délai reste fixé sur la fin de cette année pour pouvoir passer dessous à vélo ou à pied.
- **Centre sportif En Bord** : le Conseil communal avait accepté un préavis concernant l'agrandissement du centre sportif, sa rénovation et un nouveau terrain de football synthétique. Les travaux ont été adjugés au Bureau Zimmermann de Gland et, dès la semaine prochaine, il sera travaillé sur l'élaboration des soumissions et les dossiers d'enquête pour le terrain et l'agrandissement. Par contre, il est vrai qu'il y aura certainement un petit souci quant au calage des travaux sur la saison footballistique, mais le comité du football va être approché pour arranger tout ça.
- **Gare-Sud** : un PPA est en cours et, les Conseillers de l'année passée sont déjà au courant, la Municipalité a accepté l'avant-projet, qui est parti en examen préalable auprès des services cantonaux. Il faut en principe compter 3 mois d'examen préalable d'après la loi, mais il faut plutôt compter 6 ou 7 mois avec l'amas de travail que ces services ont à traiter.
- **Plage** : le projet a été modifié et affiné. Des précisions ont été faites et l'enquête publique devrait pouvoir avoir lieu sur les différents travaux qui sont prévus sur l'aménagement de la plage de La Falaise, dont les Conseillers ont pu voir pas mal de précisions lors d'un Conseil précédent.
- Une manifestation, ou plutôt une petite réception, va avoir lieu aux Perrerets puisque M. Jacky Mounir, qui est l'un des deux concierges de ce bâtiment avec M. Badel, est apiculteur depuis de nombreuses années, et la Municipalité a accepté la pose de 4 ruches sur le toit du collège des Perrerets. Un petit quelque chose sera certainement organisé pour monter les ruches d'une manière un peu originale sur ce toit et pour rendre un peu plus festif cet événement.
- **Marché du 21 septembre 2016** : lors de cette manifestation, il y aura un stand énergie, avec la vente d'ampoules LED à bon tarif et de pommeaux de douche modérateurs d'eau. Il est beaucoup compté sur les membres de la nouvelle Commission énergie lors de cet événement.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

En préambule, Mme Jeannette Weber explique que, depuis le 1^{er} juillet, elle se familiarise avec son dicastère, prend ses marques et découvre plein de dossiers très intéressants. Elle se réjouit de travailler et de passer cette législature avec le Conseil communal.

- **Pédibus**

Les lignes du Pédibus qui fonctionnent actuellement, depuis la rentrée scolaire, sont :

- entre Gare et Mauverney
- entre Perron, Meydez et Mauverney
- entre Eikenott et Perrerets
- entre Gare et Perrerets.

Si plus de volontaires sont trouvés, des lignes supplémentaires pourraient être créées.

Depuis la rentrée scolaire, un agent de sécurité publique fait traverser les enfants tous les matins au rond-point de La Falaise. En effet, il n'y a pas de patrouilleurs à cet endroit qui est assez dangereux et où beaucoup d'enfants doivent traverser.

- **Semaine de la mobilité** : cette activité aura lieu du 10 au 24 septembre. Le marché qui aura lieu durant cette semaine sera aussi intégré dans le thème de la mobilité. La population pourra profiter d'un contrôle gratuit pour ses cycles par un mécanicien agréé et pourra découvrir le "Trakv", qui est un système contre le vol de vélo.

Durant ce marché, un petit bout de route sera fermé aux voitures mais pas aux bus, afin de gagner plus de place et également pouvoir rajouter quelques tables.

Toutes les autres animations sont visibles sur le site web de la ville.

- **Naturalisations ordinaires** : les personnes suivantes ont reçu la naturalisation ordinaire : Abittan Benjamin (France), Anada Sorfé (Niger), Ciriaco Simenta Monteiro Vera (Portugal), Czycholl-Olcott Catrin (Allemagne), Dos Santos Monteiro Jorge (Portugal), Ferdani Hinda (Maroc), Janura Elias (France), Janura Franck (France), Janura Téva (France), Langanay Janura Anne (France), Marandola Giovanni (Italie), Olcott John (Etats-Unis), Olcott Magdalena (Allemagne), Omar Amadou Imad (Niger), Simenta Monteiro Rafael (Portugal).
- **Naturalisation facilitée** : la personne suivante a reçu la naturalisation facilitée : Selmani Pajtim (Kosovo).

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

N'a pas de communication.

PREMIERE LECTURE

8. Préavis municipal n° 1 relatif aux compétences financières de la municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2016-2021.

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances. Cette Commission et M. Gilles Davoine, Municipal en charge de ce préavis, fixeront ensemble la date de la première séance de commission.
- Le président remercie d'avance les Commissions de prendre bonne note des éventuelles questions qui seront posées durant le Conseil de ce soir et d'y apporter les réponses dans les rapports respectifs.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée.
- La discussion est close.

9. Préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de statuer sur : **- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières,** **- l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations.**

- Comme mentionné sur le rectificatif de l'ordre du jour du 6 septembre 2016, une Commission technique unique pour les préavis municipaux n° 2 et 3 sera désignée.
- La séance est fixée au 20 septembre 2016 à 18h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont .

Premier membre : M. Evan Lock, GdG.

Membres : Mme Thérèse Betchov Heidrich, GdG – M. Victor Braune, PLR – M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP – Maurizio Di Felice, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021.

- Le président rappelle que la Commission technique est la même que pour le préavis municipal n° 2.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 4 relatif à l'arrêté d'imposition 2017.

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- Il est rappelé que ce préavis prévoit de reconduire le taux d'imposition actuel, sans changement.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Préavis municipal n° 5 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation de l'espace "tout-petits" de la place de jeux de la Dôle.

- La séance est fixée au 20 septembre 2016 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont .

Premier membre : Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP.

Membres : M. Dario Sicuranza, GdG – Mme Régina Bovet, GdG – M. Martin Ahlström, PLR – Philippe Blanchut, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

13. Préavis municipal n° 6 relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans.

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : a eu une surprise par rapport au montant et surtout au manque d'information d'une part de la Confédération à la commune, et peut-être de la Municipalité au Conseil. Il serait intéressant d'entendre la Municipalité à ce propos. Pourquoi le Conseil n'est pas au courant du tout surtout que l'information semble avoir été transmise ? Il serait intéressant que la Commission puisse bénéficier de la convention qui a été signée entre la commune et la Confédération avant l'examen de ce point. Il aimerait également revenir sur un autre point car, en voyant cela, il s'est fait quelques sueurs puisqu'à Nyon, quand le passage sous-voies a été construit, quand le crédit avait été accepté, il y avait un crédit aussi du même type de frais de rénovation, sur 50 ans. En consultant le préavis sur le passage sous-voies glandois, il y a une toute petite phrase très courte qui dit : "une convention sera négociée avec les CFF plus tard sur les frais d'entretien de ce passage". Il serait opportun que la Municipalité informe le Conseil à ce propos. Est-ce que l'on va se retrouver avec une plaisanterie de CHF 700'000.- également pour le passage sous-voies où le montant sera moindre ? Si l'on pouvait

avoir une information à ce sujet et ne pas avoir une surprise dans la presse dans quelques semaines, ce serait agréable.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

14. Préavis municipal n° 7 relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz" et son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement.

En préambule et à sa demande, le président passe la parole à M. Thierry Genoud, Municipal en charge de ce préavis, qui souhaite faire une brève présentation de cet important projet pour le développement de notre commune.

M. Thierry Genoud : au vu du changement de législature, il s'est dit que cela vaudrait peut-être la peine de faire une petite présentation, surtout pour remettre un peu l'historique de cet important préavis, pour les nouveaux et même peut-être pour les anciens, puisque cette présentation a été tirée d'une présentation publique qui a été faite le 25 novembre 2015, où tout le Conseil communal était bien évidemment invité. Il faut rappeler que le résultat de ce plan partiel d'affectation suit des études, qu'il y a eu beaucoup de séances depuis 2008 et qu'il vient tout simplement modifier l'affectation d'un secteur. Il donne volontiers la présentation à qui veut bien l'avoir pour tout lire, mais il dirait que, à l'heure actuelle, on a un secteur qui est en zone industrielle A et un autre en zone industrielle B, avec un peu de moyenne densité et un tout petit peu aussi de zone verte. Il présente la situation actuelle, soit le plan de zone partiel de la commune de Gland, où l'on peut reconnaître l'avenue du Mont-Blanc, les voies CFF, le chemin de la Paix, et, pour M. Georges Grandjean, les grenouilles. Voilà le plan partiel d'affectation, l'emprise et le périmètre qui ont été étudiés. On tourne un peu autour des grenouilles avec beaucoup de contraintes, donc c'est vrai que comme les Conseillers peuvent le constater, pratiquement l'entier se trouve en zone industrielle B, avec des possibilités de construire qui sont assez gigantesques, c'est de l'ordre de 5 m³ par m², alors il faut imaginer un cube de 5 mètres de haut sur chaque m² de la parcelle. C'est ce qui est possible de faire maintenant. Il montre par image ce que cela donne, ce que la Commission du Plan de zones et la Commission devront étudier. Il montre le relief et l'image de ce nouveau quartier et ne fera pas l'affront de commenter toutes ces affectations. Il est vrai qu'il y a un gros travail sur la rue de la Combe. Ce qui est montré en violet représente l'activité, en rose le logement, avec en vert des compensations, soit 3000 m², qui ont dû être mises à disposition des grenouilles en plus du biotope, avec aussi, vers les anciennes citernes Carbura, une compensation qui est en vert foncé et qui est une surface de compensation écologique. Après de longues discussions avec la biodiversité et le paysage, on a réussi à faire mettre la clôture à côté des grenouilles de cette fameuse surface, ce qui fait que le bipède que nous sommes pourra se promener sur la zone verte, qui est la compensation, et ça c'est déjà une bonne nouvelle. Pour vraiment planter le décor, le PPA "La Combaz" est tout à fait conforme à tout ce qui se fait au niveau cantonal et fédéral, et il est aussi conforme au plan directeur communal. Comme les Conseillers peuvent le voir, le plan directeur communal est actuellement à l'examen préalable auprès du canton, avec un délai de 6 mois pour l'examen, pour faire une comparaison avec le PPA Gare-Sud. A l'heure actuelle, il pense qu'il faut plutôt compter 8 voire 9 mois, en espérant pas plus. Les deux dernières lignes résument bien tout le reste. Le projet de "La Combaz" est en cohérence avec le développement de la ville. Pour illustrer ce propos, il est plus facile de se mettre sur un plan. Il montre le lac, l'autoroute et toute la ville de Gland. Les Conseillers peuvent voir sur le plan présenté les différentes planifications en cours sur la commune, on tourne un peu autour de la gare. Pour ceux qui n'auraient pas tout suivi depuis le début, il montre Eikenott sur la carte, qui est fini depuis une année bien sonnée, il montre ensuite le plan de Cité-Ouest qu'on appelle le plan des Tuillières, qui est en révision, où il y a des petits soucis, comme avec le plan de Mauverney et Bochet, avec les propriétaires. Il faut réunir, il faut fédérer, alors c'est assez compliqué. Il montre aussi Gare-Sud qui se trouve sur la gare, avec un potentiel de développement beaucoup plus faible qui se trouve être "Le Manoir", et le PPA de "La Combaz", directement en relation avec la gare. La conformité par rapport au plan directeur communal a été bien évidemment vérifiée et contrôlée par les professionnels et la Municipalité. Il y a aussi cette notion de garder ces centres d'intérêts, puisqu'une étude a aussi été faite sur l'image de Gland, sur la centralité de Gland, et on se rend vite compte qu'on a plusieurs centres, donc Gland est une ville multi pôles, ce qui fait que ce PPA va faire la liaison entre le pôle central et le schéma directeur Gland-Vich, qui est sur l'ouest de la commune. Il y a quelques atouts du projet pour la commune, il ne va pas tous les citer, parce qu'une convention a été signée entre les développeurs et la Municipalité, et la Commission du

Plan de zones aura bien entendu l'intitulé de cette convention. Les Conseillers auront certainement un large résumé dans leur rapport, mais c'est vrai qu'il y a quand-même de grands points qui sont vraiment intéressants et, le deuxième par exemple, qui est la transformation de ce secteur. Il ne sait pas si les Conseillers sont allés se promener par là-bas, c'est assez édifiant et c'est vraiment une partie de ville qui est en plein centre mais qui est laissée à l'abandon puisque les entreprises ont quitté, et cela est certainement en relation avec cette planification, cette possibilité de construire qui va arriver prochainement il espère, mais c'est vrai que les entreprises quittent et il ne faudrait pas laisser trop longtemps ce genre de friche industrielle en plein centre de la localité. Les Conseillers ont aussi approuvé un Règlement sur les équipements communautaires, il y a donc aussi une participation du quartier aux équipements communautaires, cela figurera aussi dans la convention, le carrefour qui fait l'objet du préavis n° 8 est aussi financé intégralement par les développeurs, c'est tout des choses pour la ville qui sont extrêmement intéressantes. Il y a aussi des logements à loyer abordable, c'est aussi une négociation qui a été faite, 20 % du nombre de logements seront en loyers abordables à 20 % en-dessous de ceux du prix moyen dans la région et définie par Wurstner Partner, qui donne un prix moyen dans la région, avec, en passant, les servitudes de la commune. Il n'a pas besoin de dire que c'est très intéressant, tout ce qui concerne le quartier à l'intérieur du quartier, y compris la rue de la Combe, sera financé par les investisseurs du quartier. La commune a aussi négocié quelques espaces publics, on verra comment on l'appellera mais pour l'instant on l'appelle place de la Combe, qui se trouve devant le Denner actuel. Une grosse place va être créée en relation avec le giratoire qu'on peut appeler anciennement Badan, Denner ou Deuxième-Acte. Concernant le réaménagement de la rue de la Combe dont il vient de parler, il y aura un axe de mobilité douce extrêmement intéressant pour se rendre justement à la gare, pour la mobilité douce, et au P+Rail, pour la mobilité individuelle en voiture. Ce sont toutes des choses qui ont été négociées et, depuis la place, il y aura une servitude publique qui donnera accès au schéma directeur qui se trouve sur l'ouest de Gland. Voilà les grandes lignes des espaces publics qui seront élaborés avec la construction de ce quartier. Maintenant on est très attentif à l'écologie, il croit que tout le monde est écologiste dans l'âme, et il y a une vraie empreinte écologique du quartier, il y a une réduction du nombre de places de parc, la consommation d'énergie renouvelable par une seule chaufferie, qui sera liée au Thermoréseau. Il ne sait pas si les anciens Conseillers se rappellent qu'ils ont voté sur la participation de la commune de l'ordre sauf erreur de CHF 170'000.- à Thermoréseau SA, qui va être un chauffage à distance qui va couvrir, il l'espère, une fois tout le territoire de la commune. Alors on partira d'Eikenott, on ira sur Les Tuillières, donc la centrale de Cité-Ouest, et on descendra sur le quartier de La Combaz, avec la SEIC, la Romande Energie, plusieurs partenaires et la commune de Gland bien sûr, dans cette société de production de chaleur. Alors c'est vrai qu'on a de la rétention de l'infiltration des eaux pluviales avec la végétalisation. Tout ça pour expliquer qu'il y a une valeur ajoutée, une qualité ajoutée à ce quartier, on tire pas mal d'enseignements du passé et on essaie de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Il montre une image qui rappelle ce qui est en PPA. Le PPA fixe les grandes lignes et détermine les règles de construction. C'est vrai que, après coup, on peut imaginer avoir tout type d'architecture, mais la Municipalité est quand-même là pour essayer de faire attention, il y a des enquêtes publiques qui permettent bien évidemment aux citoyens de se manifester sur ce qui ne leur paraîtrait pas normal, pas correct, pas assez bon, mais un PPA donne uniquement les grandes lignes et ne définit pas l'architecture d'un quartier, mais plutôt l'architecture en plans et un gabarit, mais pas du tout au niveau des matériaux et au niveau de ce qui va être construit. Par contre, sur les deux images qu'il ose présenter, les Conseillers peuvent voir comment sera le quartier, en les commentant. Il explique ce qu'il en sera en descendant dans le quartier, avec l'ancienne partie sur la gauche et la nouvelle partie sur la droite. Il montre également une grande barre d'activité avec des commerces de proximité et des activités au niveau de l'étage. Il y a eu des discussions pour éventuellement mettre une crèche au niveau du bas du quartier, qui est directement en relation avec la gare et avec d'autres activités. Il y a eu l'idée de mettre une salle commune de quartier. Il y a beaucoup à faire. Alors on pense à Eikenott avec une place et une magnifique surface libre. Ce sera un petit peu ce style là et cela sera bien évidemment négocié à couteaux tirés avec les investisseurs et les développeurs. La deuxième image reflète les parties couvertes de l'autre côté, qui fait dos à la rue de la Combe. Il montre la Ballastière qui est au fond et qui fait l'objet maintenant d'une étude, ou qui va faire prochainement l'objet d'une étude, d'une relocalisation. Il y a ici pas mal de verdure, avec un espace sur l'Ouest en regardant vers Nyon. Parce que beaucoup de Conseillers se sont étonnés, il a amené ce que la Commission du Plan de zones va avoir à travailler. Il y a donc l'étude d'impact, les annexes, le rapport 47 OAT explicatif, le PPA, il y a tout. Ces documents seront évidemment remis le 22 septembre à la Commission du Plan de zones. Ils sont également à la disposition des Conseillers

intéressés à les feuilleter. Au pire, les Conseillers intéressés peuvent les consulter seuls au SBU, au bâtiment de Montolly, et si vraiment ils ont besoin d'informations, soit Christelle Haldimann, déléguée à l'urbanisme, soit lui, se feront un grand plaisir de parcourir ces documents avec eux pour se familiariser avec cet important dossier. Il remercie les Conseillers de leur attention.

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission du Plan de zones, en compagnie de M. Thierry Genoud et de son équipe.
- La première séance est fixée au 22 septembre 2016 à 19h00.
- La discussion est ouverte.
- M. Georges Grandjean : remercie M. Thierry Genoud pour cette présentation. Il voudrait juste avoir une précision et demande au précité s'il pourrait montrer sur le plan les zones industrielles A et B.
- M. Thierry Genoud : montre les plans du PPA avec une partie de la zone industrielle A, qui est non hachurée (bout de la botte italienne), et la zone industrielle B, qui est hachurée avec une partie de zone verte. Pratiquement l'entier du PPA est en zone industrielle B.
- M. Olivier Moulin : un petit paragraphe a attiré son attention à la page 10 du préavis, concernant la gestion des sites pollués, avec la mention d'une attention particulière qui sera à porter à proximité d'éventuelles citernes, il y a deux ou trois avertissements. Il voudrait savoir si on doit s'attendre à des surprises et, dans ces cas-là, aux frais de qui cela pourrait être mis, avec les différents scénarios.
- M. Thierry Genoud : montre sur un plan la rue de la Paix, qui arrive sur la rue de l'Etraz. Il explique que c'est vrai que le secteur qu'il montre est un site étant reconnu comme étant pollué, non obligation d'assainir tant qu'on fait rien, et c'est incroyable, du reste M. Georges Grandjean en avait pas mal parlé lorsqu'on avait parlé des grenouilles. On est en relation avec le site et il montre que, en bas, on est aussi en relation avec ce site pollué. Pour le PPA et pour la commune, il n'y a pas de risque pour le moment. Comme les Conseillers le savent, la Municipalité est en train de discuter avec le canton et la Confédération sur le déplacement de ce biotope. Alors ce sera peut-être se tirer deux balles dans le pied. La commune n'est pas propriétaire, ce sont les CFF, qui ont promis de donner cela à la commune, qui n'a jamais accepté ce cadeau jusqu'à maintenant puisque le PPA, qu'il montre sur le plan et qui permettait de se promener, est devenu caduque. Il s'agit là d'une propriété CFF qui est polluée, on sait que c'est difficile et pour dépolluer ça, aux frais du propriétaire, c'est quelques millions semble-t-il. Mais pour le PPA en lui-même, qu'il montre sur le plan, il n'y a pas de crainte de trouver des sols pollués.
- M. Daniel Calabrese : a une question pour la Commission : on nous promet des commerces de proximité, ce qui est fort réjouissant. Il se posait la question par rapport à ces commerces car, et cela ressort d'un article qu'il a lu il y a quelque temps dans La Côte, il y a pas mal de locaux commerciaux qui sont actuellement en développement et en construction. La concurrence sera dès lors relativement grande pour la commune et les investisseurs pour pouvoir trouver des gens qui vont bien vouloir venir mettre leur commerce à Gland et il lui semble que, en lisant le préavis, on a un petit handicap : c'est le nombre de place de parc. Ce n'est pas qu'il soit un partisan des places de parc, bien au contraire il trouve le concept même plutôt bon d'avoir peu de places de parc, mais sa question est : est-ce que c'est compatible avec une activité commerciale aussi forte et est-ce qu'on va réussir à attirer suffisamment de commerces pour remplir les salles, la surface à disposition ? On voit aussi qu'à Eikenott il y en a encore pas mal qui sont encore vides, donc il pense que la question n'est pas dénuée d'intérêt. Il profite qu'il a le micro pour poser une deuxième question : on nous avait promis un travail au niveau de l'écologie. Quand il lit l'article 13 sur les toitures, on nous dit qu'il y aura des coins végétalisés, en cohérence avec des installations à capteurs solaires. Est-ce qu'on ne pourrait pas aller un petit peu plus loin pour augmenter, ou disons quantifier la quantité de toiture qu'on pourrait avoir, qu'on devrait avoir en panneaux solaire, même si quelque part les besoins du quartier seront inférieurs à ce que l'on peut fournir, mais l'électricité ça peut réinjecter dans le réseau et ce serait quelque chose à faire, pour la cité de l'énergie, si on ne le fait pas maintenant, on le fera plus tard, Après, pour les toits végétalisés, il profite de la séance dédiée à M. Cyril Gallay, pour faire un petit clin d'œil à ce dernier qui disait toujours, à propos des toits végétalisés : il en existe deux types, ceux qui ont des fuites, et ceux qui ont des fuites".

- M. Olivier Fantino : il y a aussi un point qui le préoccupe dans ce préavis, c'est tout ce qui touche à la mobilité, et il croit que l'on a étudié beaucoup d'impact mais pas suffisamment celui-ci, et notamment sur deux aspects, celui qui traite de la fluidité du trafic, particulièrement sur l'avenue du Mont-Blanc, qui, aux heures de pointes en tout cas n'est pas fluide, et ça mériterait quelques précisions sur l'impact à l'interne à ce niveau là. L'autre point est un peu plus technique : si un jour on doit ou on veut faire une route pour décharger cette avenue du Mont-Blanc, il faudra des ressources aussi en terme de surface. Il aimerait savoir, et c'est une question pour la Commission, quelle est la vision, comment pourrait-on à l'avenir faire des infrastructures adaptées à cette augmentation de la population avec nos ressources sans surface adaptée à un secteur.
- M. Pierre-Alain Bringolf : a une question pour la Commission : dans le préavis, à la page 13, dans le chapitre concernant l'assainissement urbain et rural, il est parlé des défaut du réseau communal à l'aval du PPA et de mesures nécessaires d'entretien et de remplacement des collecteurs. Il pense qu'il serait raisonnable d'avoir un chiffre précis, ou du moins une estimation, et voir qu'est-ce qui se passerait, quel serait le scénario du pire dans les coûts de remplacements de ces collecteurs.
- M. Victor Braune : a aussi une question pour la Commission : à la page 12, sous avis et conditions de la direction de l'environnement industriel, urbain et rural, la dernière phrase a attiré son attention. On parle de risques de faibles dépassements de nuit des valeurs limites et on indique que des mesures de construction ou d'aménagement devront être proposées. Il pense qu'il est important de savoir à combien on estime ces risques et surtout qui devra financer ces constructions et aménagements, et dans quelles mesures cela pourrait avoir un impact aussi sur l'avenue du Mont-Blanc.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

15. Préavis municipal n° 8 relatif à la requalification du carrefour avenue du Mont-Blanc / rue de la Combe inhérent à l'aménagement du PPA "La Combaz".

- Le président rappelle que ce préavis est intimement lié à celui qui précédait, c'est pourquoi il a été décidé que la Commission du Plan de zones siégerait en même temps que la commission technique.
- La séance est fixée au 22 septembre 2016 à 19h00, pour la présentation commune avec le préavis n° 7. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Christelle Giraud-Nydegger, GdG

Membres : M. Samuel Freuler, GdG – M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – M. Dario Sicuranza, GdG – M. Rasul Mawjee, PLR – M. Pascal Chollet, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP – M. Charangit Dhangal, PS-Les Verts-POP – Maurizio Di Felice, UDC,

ainsi que la Commission du Plan de zones.

- La discussion est ouverte.
- M. Pierre-Alain Bringolf : s'adresse à M. Michael Rohrer en l'occurrence, pour qu'il organise la présence d'un ingénieur de la circulation lors de la réunion de la Commission. Il demande également si les membres de la Commission pourraient avoir à disposition, à cette occasion, des plans agrandis, parce que sur ceux qui ont été mis à disposition dans le préavis, même avec une loupe, on n'arrive pas à lire les légendes et les textes.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

16. Préavis municipal n° 9 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.00 destiné à financer le remplacement et le renforcement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit "Les Sâles".

- Le président rappelle que le Règlement du Conseil communal prévoit en effet que, si l'objet d'un préavis présente un degré d'urgence reconnu, il peut se traiter en un seul débat. Il en profite pour remercier aussi les présidents de groupe qui, alors que l'on était encore en période de vacances, ont su promptement trouver des commissaires pour cette Commission.
- Au vu du montant engagé, la Commission des finances a renoncé à rapporter sur ce préavis. Le président la remercie pour cette décision pleine de bon sens.
- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le préavis municipal n° 9 relatif à une demande de crédit destiné à financer le remplacement et le renforcement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit "Les Sâles", soit :

- *d'accorder un crédit de CHF 60'000.00 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.*

AUTRES OBJETS

17. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Michel Girardet intitulé "Coop Borgeaud : une opportunité à saisir ?".

- La séance est fixée au 20 septembre 2016 à 19h30. S'agissant d'une réponse de la Municipalité à un postulat, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Patrick Wegmann, UDC.

Membres : Mme Annik Freuler, GdG – M. David Mayer, GdG – M. Michel Girardet, PLR – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

18. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Georges Grandjean intitulé "Logement des requérants d'asile dans notre ville".

- La séance est fixée au 20 septembre 2016 à 19h30. S'agissant d'une réponse de la Municipalité à un postulat, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP

Membres : M. Georges Grandjean, GdG – M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – Mme Sarah Ouerchiffani, PLR – Jean-Marc Guibert, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Georges Grandjean : personnellement, à la lecture de cette réponse, il doit dire qu'il est assez déçu parce qu'il ne voit pas de réelle volonté de la part de la municipalité de mieux accueillir les requérants à Gland. Il se réjouit de la rencontre avec la Municipale concernée pour éclaircir les questions qu'il se pose.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

19. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Rasul Mawjee intitulée "L'eau : est-ce que les besoins physiologiques et sanitaires sont garantis ?".

- La Municipalité a répondu par écrit, le 2 septembre dernier, à l'interpellation de M. Rasul Mawjee. Elle ne nécessite pas de décision de la part du Conseil.
- La discussion est ouverte.
- M. Guillaume Labouchère : veut en fait juste rajouter quelque chose car il n'est pas fait mention des exutoires des eaux claires dans le lac. Il en existe un à La Falaise. Il ne sait pas s'il y en a d'autres. Il parle d'exutoires des eaux claires, entre guillemets claires car elles sont passablement souillées tous les jours, et c'est aussi un point important. Il ajoute qu'il faut rappeler que le lac fait aussi partie des cours d'eau.
- M. Michael Rohrer : explique qu'effectivement tous les exutoires de la commune n'ont pas été cités, qu'il y en a actuellement 8. Au niveau des exutoires, il y a eu passablement de problèmes dans les 5 à 10 dernières années. Les derniers problèmes remontent à il y a plus de 3 ans, à la Promenthouse. En ce qui concerne la qualité des eaux qui s'écoulent, il s'agit ici uniquement d'eau de pluie. Et si M. Guillaume Labouchère considère l'eau de pluie comme sale, alors il la considère comme sale, mais c'est considéré uniquement comme de l'eau de pluie et ce n'est pas considéré pour la Municipalité comme des eaux usées.
- M. Guillaume Labouchère : remercie M. Michael Rohrer pour cette précision. Il est un peu étonné que ce dernier n'ait pas eu connaissance de problèmes survenus ces trois dernières années, il peut lui en parler un peu personnellement. Ensuite, les eaux de pluie oui, elles drainent tous les mégots qui se trouvent sur la rue, sur la route suisse, etc. Mais, lorsqu'il s'agit de faux branchement des lessives, de matières fécales, de préservatifs, etc., il ne s'agit plus d'eaux de pluie. Les problèmes sont existants, ils ont été rapportés à plusieurs reprises à la Municipalité, le problème est toujours en cours.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président demande à M. Rasul Mawjee s'il est satisfait de cette réponse de la Municipalité à son interpellation.
- M. Rasul Mawjee : remercie la Municipalité de lui avoir répondu et d'avoir été aussi complète que possible. S'agissant des petites remarques que M. Guillaume Labouchère vient de faire, c'est aussi quelque chose qu'il avait constaté.

20. Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée "Signature de la charte d'égalité salariale".

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de l'interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- Non, la Municipalité répondra par écrit lors de la prochaine séance ou d'une prochaine séance par écrit.
- M. Guillaume Labouchère : rappelle aux nouveaux membres qu'il y a eu une discussion sur ce point-là au mois de janvier passé. Une réponse avait été donnée avec plusieurs vœux de la Commission et les différents points ont, il le croit, été abordés. Il avait notamment été convenu

d'attendre 2017 pour le LOGIB et il croit que la commune sera à même de répondre à ça mais pourquoi se précipiter 8 mois après avoir déjà déposé un postulat ?

DIVERS

21. Divers et propositions individuelles.

- M. Patrick Vallat : voudrait savoir si la Municipalité a déjà défini ses objectifs pour la présente législature et, dans la négative, la date à laquelle ces objectifs seront communiqués.
- M. Gérald Cretegy : sait que ces objectifs sont très attendus mais que, pour l'instant, il est favorisé le fait que les municipaux puissent prendre en compte leur dicastère respectif et bien en comprendre leur fonctionnement. Il est important que les deux nouveaux municipaux puissent le faire. Des séances sont déjà programmées et il pense que ces objectifs pourront être communiqués d'ici la fin de l'année, mais ce n'est pas une garantie.
- M. Patrick Vallat : est satisfait de la réponse et a entendu "fin de l'année". Il pense effectivement que le Conseil sera patient, tant que ce n'est pas la fin de la législature. Sa deuxième question est relative au projet qu'il avait mis en place et dirigé pendant plusieurs années qui est la géothermie aquifère profonde sur la région de La Côte. Il sait que le projet a avancé quelque peu, que maintenant c'est la ville de Gland qui est prioritaire sur ce projet, en tout cas pour faire un projet pilote. Sa question est simple : où est-ce qu'on en est et comment la Municipalité s'y applique dans ce projet, sachant que c'était M. Daniel Collaud qui était en charge de la présidence de cette société ?
- M. Thierry Genoud : déclare qu'il est vrai qu'il va remplacer M. Daniel Collaud à la SEIC et spécialement, ce qui l'intéresse énormément, c'est le projet Energieô. Ce n'est pas tout à fait Gland qui est prioritaire, mais c'est Vinzel, au vu du forage d'exploitation. Mais c'est vrai que maintenant on devrait essayer de booster ce projet qui pourrait nous amener pas mal de chaleur "gratuite" et à long terme, donc c'est vrai qu'il ne manquera pas de renseigner les membres du Conseil communal au fur et à mesure des prochaines séances. Le comité et le conseil d'administration de la SEIC seront mis en place le 21 septembre 2016, là les tâches seront réparties, il y a Thermoréseau dont il a parlé, il y a Energieô, ce sont tous des projets extrêmement intéressants en matière d'énergie renouvelable et il ne manquera pas d'informer les membres du Conseil communal par la suite.
- M. Patrick Vallat : rebondit toujours sur la dernière réponse qui a été donnée et a pris note que c'est Vinzel, mais il sent de toute façon que ça va s'étaler sur Gland. La question qui était subsidiairement mais pour laquelle il n'attend pas de réponse aujourd'hui, c'est que, dans la mesure où de nouveaux quartiers sont planifiés, il pensait peut-être que cette énergie allait être prise en considération pour ceux-ci. Il aborde sa troisième question, qui est tout aussi simple que les premières : il y a une Commission de l'urbanisme, le nom exact n'est peut-être pas celui-ci, c'est peut-être la Commission police des constructions et salubrité, mais cela n'a pas d'importance, elle s'appelle CELU s'il a bien compris. Il y a une nouvelle Commission, de nouveaux membres; quelle est sa composition ? Si la réponse ne peut pas être donnée aujourd'hui, il désire avoir une réponse par écrit quant à la composition de la Commission consultative d'urbanisme de la commune.
- M. Thierry Genoud : c'est vrai qu'à chaque début de législature il y a une Commission consultative municipale d'urbanisme, qui donne énormément de coups de main sur les nouveaux quartiers, sur les intégrations des nouveaux bâtiments dans les endroits stratégiques de la commune. Cette commission est composée de professionnels, dont M. Bruno Marchand, qui est le président, urbaniste reconnu et professeur à l'EPFL. Il y a aussi M. Thierry Brütsch, qui est un architecte assez actif dans la région puisqu'il est aussi le conseiller du Littoral Centre vers Etoy, Aubonne et par là-bas. Il y a encore un petit doute sur le troisième professionnel qui est M. Gaston Zimmermann dont il n'a pas encore la réponse, mais c'est vrai qu'il y a trois professionnels, M. Gaston Zimmermann étant l'architecte local, mémoire vivante de la commune puisqu'il a pratiqué quelques 40 ans l'architecture dans le coin. Et il y a toujours un représentant de la société civile, qui est un petit peu choisi. Il a eu la

chance d'y être en arrivant au Conseil en 2002, après il y a eu pas mal de personnes qui se sont succédées, après il y a eu M. Philippe Martinet, il pense que la remarque vient de là. M. Philippe Martinet a fait partie de cette commission pendant sauf erreur deux législatures, ou peut-être qu'une. Mais maintenant il a été décidé de remplacer M. Philippe Martinet par M. Olivier Fargeon, qui est municipal sortant, et, pour la petite histoire, c'est vrai que M. Dieter Gisiger quand il a quitté la Municipalité et quand il y est lui-même arrivé, a fait partie de cette Commission de l'urbanisme pour donner un court suivi et donner un peu l'idée des citoyens. Donc c'est pour ça qu'il a téléphoné à M. Philippe Martinet il y a un mois et demi ou deux, pour lui annoncer qu'il n'était pas repris. Silence radio depuis lors, mais il pense que depuis cet instant il a utilisé son clavier pour faire part à certains membres du Conseil de son désarroi. C'est dommage qu'il ne l'ait pas appelé directement, il aurait pu lui expliquer le pourquoi et le comment.

- M. Yves Froidevaux : juste pour la boutade, il rappelle l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, qui stipule : " *Hormis les membres des commissions et ceux de la municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé la demande*". Il estime donc, peut-être juste pour la boutade, que M. Patrick Vallat n'avait pas le droit de poser 5 questions d'un coup. Il souhaitait revenir sur la discussion concernant le préavis en un débat, puisque l'urgence le demande. Il souhaiterait que la prochaine fois, il aura certes urgence, mais qu'on vote sur l'urgence. Il rappelle qu'il y a un article qui parle de cela, les Conseillers devraient être informés avant l'urgence d'une demande car, selon l'art. 51 du Règlement du Conseil communal, sur lequel on doit voter pour définir le principe d'urgence, le principe d'une discussion en un débat, c'est une majorité au trois quarts. Comme ça, la prochaine fois, cela permettra peut-être à la Municipalité, il n'y aura jamais d'abus, d'éviter des envies d'abus.
- Le président remercie M. Yves Froidevaux pour ses remarques et pense que celle concernant le préavis en un débat, il aurait fallu la faire au moment opportun plutôt que maintenant.
- M. Evan Lock : a une remarque par rapport aux nouveaux éco-point qu'on trouve un peu partout, mais pas aux abords des terrains de football. Au nouveau terrain, le terrain D sauf erreur, il n'y en a pas. Il se demandait s'il était possible d'en installer un et surtout si à En Bord il pouvait y en avoir un aussi, parce qu'il y en a un pour tout le centre, en tout cas à ce qu'il a vu, c'est près du jeu de boules, autour il n'y en a pas d'autre. Est-ce que l'on pourrait en installer un pour les usagers du centre sportif ?
- M. Guillaume Labouchère : a une question pratique concernant les documents électroniques. qui, la plupart du temps si ce n'est tout le temps, lorsqu'ils sont mis sur Intranet, sont imprimés, signés et ensuite scannés avant d'être mis sur le site. De manière générale, maintenant avec les différentes tablettes, il trouverait assez utile d'enregistrer directement les documents PDF plutôt que des scans, ce qui permettrait de pouvoir sélectionner du texte, de pouvoir faire des recherches plus facilement, car suivant la qualité du texte scanné, on ne peut pas faire de recherches, notamment sur les différents PV. De manière générale il pense qu'il serait ravi d'avoir tous les documents électroniques et c'est l'un des éléments à son avis essentiel. Cela peut se faire assez facilement depuis un fichier Word en le transformant en PDF et en ayant la signature, ou une photo des signatures s'il faut en mettre, il ne sait pas si les documents mis sur le site doivent être signés. Voilà, c'est quelque chose qu'il voulait mettre en avant, surtout avec le nouveau site, cela ne doit pas être très compliqué.
- Le président remercie M. Guillaume Labouchère et fait remarquer qu'il s'agit d'une remarque constructive qui sera étudiée avec les différents services de l'administration.
- M. Patrick Wegmann : a juste une petite question. Dernièrement, il a eu une discussion avec un ASP concernant le chemin du Lavasson. Il a appris que, au chemin du Lavasson, depuis le début dudit chemin côté Lausanne jusqu'à la boulangerie, c'est un endroit où il y a interdiction de stationner. Depuis le chemin de l'Aubépine jusqu'à la gare, n'importe qui peut se garer en tout légitimité, hormis devant les sorties des bâtiments. Un ASP a été sanctionné car il avait mis une amende, et ceci il peut vous le dire. N'importe qui peu se garer à cet endroit sans avoir une amende. Il aimerait que la Municipalité puisse au moins regarder un petit peu plus à cette histoire.
- M. Michael Rohrer : demande aux membres de la Commission pour le préavis municipal n° 6 passent vers lui à la fin de la séance pour pouvoir fixer un rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 13 octobre 2016 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h15.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Christian GANDER



La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA

Interpellation

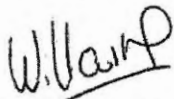
Signature de la charte d'égalité salariale

Lors de la réponse à mon postulat, la commune s'est engagée en date du 7 janvier 2016 à « *mettre en place une auto analyse par l'intermédiaire du logiciel préconisé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes* »

J'aimerais savoir si le logiciel LOGIB préconisé par le bureau fédéral est déjà mis en œuvre ?

Par ailleurs une charte a été lancée par le Conseiller fédéral Alain Berset dans la cadre de la deuxième Rencontre nationale sur la promotion de l'égalité salariale dans le secteur public, qui s'est tenu à Berne le 6 septembre 2016. La Confédération, 25 cantons et communes l'ont signée et d'autres peuvent encore le faire à tout moment.

La commune de Gland entend elle signer cette charte ?



Gland, le 15.09.2016

Véronique Villaine

Plateforme PS-VERT-POP